

- **CEREALES** : peu d'évolution par rapport à la semaine dernière – continuer la surveillance des ravageurs avec les températures douces actuelles.
- **COLZA** : Larves d'altises en progression : continuer la surveillance.
- **MAÏS** : Carte risque pyrale 2021.

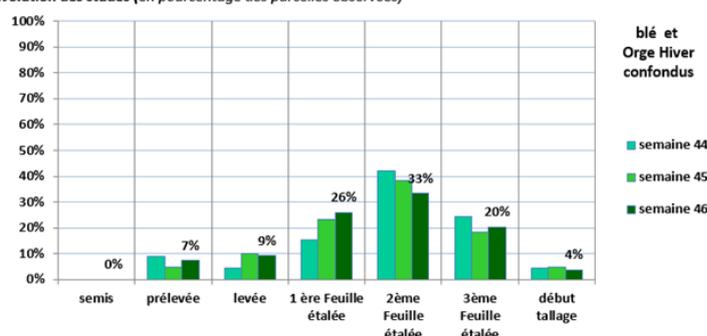
CEREALES

Cette semaine, au total 54 parcelles de céréales d'hiver sont observées : 37 parcelles de blé et 17 parcelles d'escourgeon.

Les stades vont de « la levée » au stade « début tallage » avec 80% des parcelles entre « 1 et 3 feuilles ».

Les situations les plus avancées correspondent à 2 parcelles de blé semées au 30/09 dans l'Aisne avec les variétés CHEVIGNON et GEDSER.

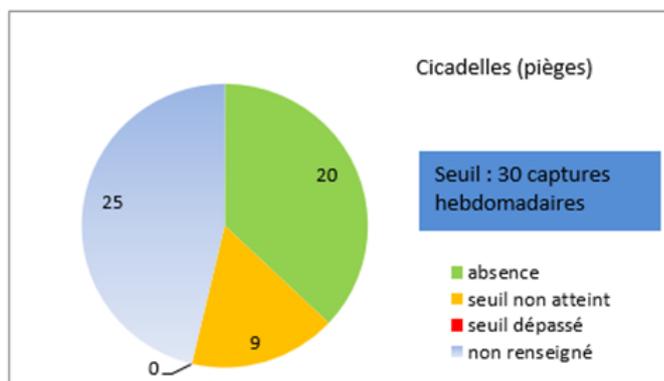
Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



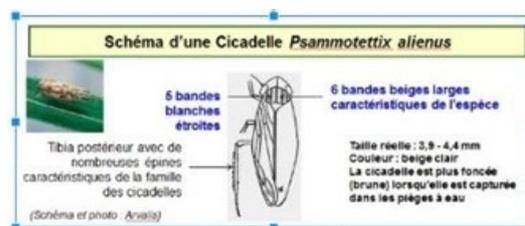
RAVAGEURS : continuer la surveillance avec les températures douces actuelles !

Cicadelles *Psammotettix alienus*

Cette semaine, sur 29 relevés de plaques engluées, il y a présence d'individus sur 9 parcelles. Le nombre de cicadelles *Psammotettix alienus* piégées varie de 1 à 15 : aucune parcelle n'atteint le seuil indicatif de risque.



Seuil indicatif de risque : devant l'impossibilité d'identifier *Psammotettix alienus* sur plante, le seuil repose sur l'observation d'une plaque jaune engluée de format A4 et se situe à 30 captures par semaine.



Pour rappel : on distingue l'espèce *Psammotettix alienus* à l'aide d'une petite loupe grâce à la présence de 5 bandes blanches sur le dessus de l'animal au niveau du thorax. La couleur générale n'est pas discriminante, il existe en effet de nombreuses autres espèces de couleur « fauve ».



Puceron *Rhopalosiphum padi*

Sur 45 observations réalisées cette semaine, 17 parcelles sont indemnes d'individus et 28 situations relèvent une présence de pucerons (19 parcelles de blé et 9 parcelles d'orge d'hiver).

⇒ Sur les plaques engluées, on dénombre 1 à 27 individus piégés.

⇒ Sur l'observation des plantes : 1 à 15% des pieds avec présence de pucerons dont 8 situations atteignent le seuil indicatif de risque avec plus de 10% des pieds porteurs et 1 parcelle dépasse les plus de 10 jours de présence.

insee	CULTURES	TRAITEMEN	SEMAINE 44		SEMAINE 45		SEMAINE 46		Présence + 10 jours
			STADE	Puc%plant	STADE	Puc%pla	STADE	Puc%pla	
80523	Blé tendre d'hiver		Z00: Pré-semis		Z10: Levée		Z10: Levée	1	
80636	Blé tendre d'hiver	OUI	Z11: 1ere F Etalee	3	Z12: 2e F Etalee	0	Z13: 3e F Etalee	0	
2036	Blé tendre d'hiver		Z01: Pré-levée		Z10: Levée		Z11: 1ere F Etalee	1	
2547	Blé tendre d'hiver				Z13: 3e F Etalee	4	Z21: Debut tallage	2	
62194	Blé tendre d'hiver		Z10: Levée	0	Z11: 1ere F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	1	
80798	Blé tendre d'hiver		Z01: Pré-levée		Z11: 1ere F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	1	
80523	Blé tendre d'hiver		Z10: Levée	0	Z11: 1ere F Etalee	1	Z12: 2e F Etalee	15	
60701	Blé tendre d'hiver	OUI	Z11: 1ere F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	4	Z13: 3e F Etalee	0	
60170	Blé tendre d'hiver		Z01: Pré-levée		Z11: 1ere F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	0	
60445	Blé tendre d'hiver	OUI	Z10: Levée	0	Z11: 1ere F Etalee	13	Z12: 2e F Etalee	0	
62551	Blé tendre d'hiver				Z11: 1ere F Etalee		Z11: 1ere F Etalee	5	
60318	Blé tendre d'hiver	OUI	Z01: Pré-levée		Z11: 1ere F Etalee	12	Z12: 2e F Etalee	0	
80340	Blé tendre d'hiver		Z01: Pré-levée		Z10: Levée	0	Z11: 1ere F Etalee	2	
59504	Blé tendre d'hiver		Z10: Levée		Z11: 1ere F Etalee	0	Z13: 3e F Etalee	10	
60045	Blé tendre d'hiver		Z10: Levée	0	Z12: 2e F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	5	
60178	Blé tendre d'hiver		Z10: Levée	0	Z12: 2e F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	12	
62594	Blé tendre d'hiver		Z11: 1ere F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	0	
62647	Blé tendre d'hiver		Z01: Pré-levée		Z10: Levée		Z11: 1ere F Etalee	10	
62819	Blé tendre d'hiver				Z11: 1ere F Etalee	2	Z12: 2e F Etalee	0	
62819	Blé tendre d'hiver				Z11: 1ere F Etalee	0	Z11: 1ere F Etalee	6	
60155	Blé tendre d'hiver		Z01: Pré-levée		Z11: 1ere F Etalee	4	Z12: 2e F Etalee	10	
62048	Blé tendre d'hiver		Z01: Pré-levée		Z01: Pré-levée		Z10: Levée	0	
62383	Blé tendre d'hiver	OUI	Z01: Pré-levée		Z10: Levée	0	Z11: 1ere F Etalee	0	
62192	Blé tendre d'hiver				Z01: Pré-levée		Z10: Levée	0	
59212	Blé tendre d'hiver						Z10: Levée	15	
59504	Blé tendre d'hiver				Z11: 1ere F Etalee	5	Z12: 2e F Etalee	0	
59544	Blé tendre d'hiver				Z10: Levée	0	Z11: 1ere F Etalee	10	
62685	Blé tendre d'hiver				Z11: 1ere F Etalee	6	Z11: 1ere F Etalee	9	
80013	Blé tendre d'hiver				Z11: 1ere F Etalee	0	Z11: 1ere F Etalee	0,1	
62817	Blé tendre d'hiver						Z10: Levée	5	
80523	Orge d'hiver		Z10: Levée		Z10: Levée		Z11: 1ere F Etalee	5	
2306	Orge d'hiver		Z11: 1ere F Etalee	2	Z12: 2e F Etalee	6	Z13: 3e F Etalee	0	
2676	Orge d'hiver		Z11: 1ere F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	0	Z13: 3e F Etalee	0	
62459	Orge d'hiver				Z11: 1ere F Etalee	1	Z11: 1ere F Etalee	2	
59430	Orge d'hiver		Z11: 1ere F Etalee	5	Z11: 1ere F Etalee	7	Z12: 2e F Etalee	4	OUI
80121	Orge d'hiver	OUI	Z11: 1ere F Etalee	3	Z11: 1ere F Etalee	0	Z13: 3e F Etalee	1	
62668	Orge d'hiver		Z10: Levée	0	Z11: 1ere F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	6	
80636	Orge d'hiver		Z01: Pré-levée		Z11: 1ere F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	0	
59626	Orge d'hiver	OUI	Z01: Pré-levée		Z10: Levée	1	Z11: 1ere F Etalee	10	
60682	Orge d'hiver	OUI	Z12: 2e F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	0	
59010	Orge d'hiver		Z11: 1ere F Etalee	0	Z11: 1ere F Etalee		Z13: 3e F Etalee	2	
62868	Orge d'hiver		Z11: 1ere F Etalee		Z12: 2e F Etalee	0	Z13: 3e F Etalee	0	
62383	Orge d'hiver	OUI	Z11: 1ere F Etalee	2	Z12: 2e F Etalee	2	Z13: 3e F Etalee	0	
51019	Orge d'hiver						Z11: 1ere F Etalee	2	
80013	Orge d'hiver				Z11: 1ere F Etalee	0	Z12: 2e F Etalee	0,1	



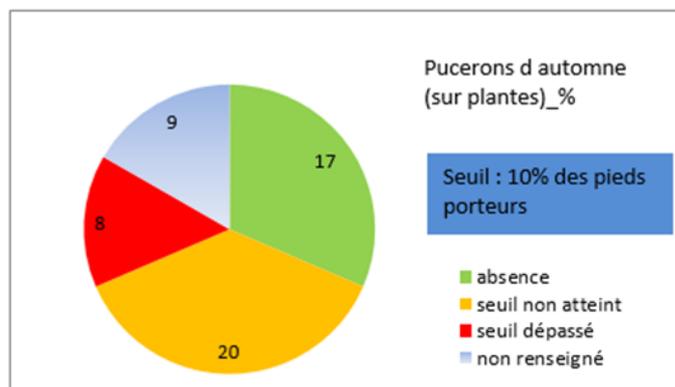
Puceron *Rhopalosiphum padi* ailé et aptères sur orge d'hiver (C. GAZET CA59/62)



Puceron *Sitobion avenae* ailé et aptères sur blé (H. GOSSE DE GORRE CA59/62)

Le piégeage avec les plaques engluées est un indicateur d'activité des pucerons, qui permet de dater l'arrivée des premiers vols en parcelles mais le seuil indicatif de risque se définit par observation sur plantes.

Seuils indicatifs de risque : 10% de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quel que soit le niveau d'infestation jusqu'au stade début tallage.



Limaces :

Des attaques de limaces sont observées sur 11 parcelles du réseau dont 1 situation avec 10% des plantes attaquées au stade « 1 feuille ». 1 limace grise a été piégée également dans une parcelle au stade « 2 feuilles » précédent colza.

Autres dégâts observés :

Quelques dégâts de mulots sont observés et des dégâts d'oïseaux sont toujours signalés.



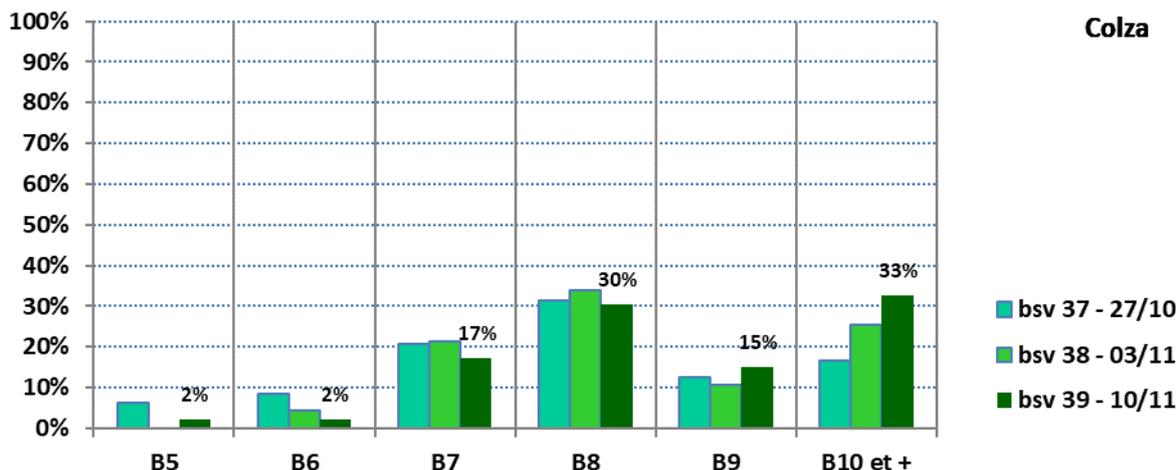
Dégâts de limaces sur orge d'hiver (C.GAZET CA59/62)

COLZA

Stades:

46 parcelles renseignées cette semaine. Les stades continuent à progresser avec la période douce et pluvieuse actuelle. Il reste très peu de parcelles en retard de végétation dans le réseau. La majorité des parcelles est à 9 feuilles et plus (48%), 47% des parcelles sont au stade B7-B8 (7 à 8 feuilles) et encore 4% des parcelles sont à un stade inférieur à B6 (6 feuilles).

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



Colza

Des phénomènes d'élongation sont relevés en parcelle.

100 % des parcelles sont au stade sensible pour les larves d'altises.

Larve de grosse altise – en progression : continuer la surveillance.

Evaluation du risque lié aux larves d'altises.

La nuisibilité des larves d'altises est dépendante de : **la pression en insectes** et de la **dynamique de croissance du colza**. Afin d'évaluer le risque agronomique et celui lié à la pression insecte, il faut s'appuyer sur des observations simples à réaliser au champ.

Le risque agronomique s'évalue par des pesées de biomasses mi-octobre ainsi qu'une évaluation de la dynamique de croissance du colza (couleur, taille du pivot et contexte favorable ou non à la croissance).

La pression insecte s'évalue quant à elle par des **Berlèse** à réaliser régulièrement à partir de fin octobre et jusqu'à la reprise du colza.

La méthode Berlèse permet d'estimer le nombre de larves présentes par plante. Retrouvez la description de la méthode en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.terresinovia.fr/-comment-faire-un-berlese->

Les deux risques (agronomique et pression insecte) doivent être évalués en même temps lors des prélèvements au champ.

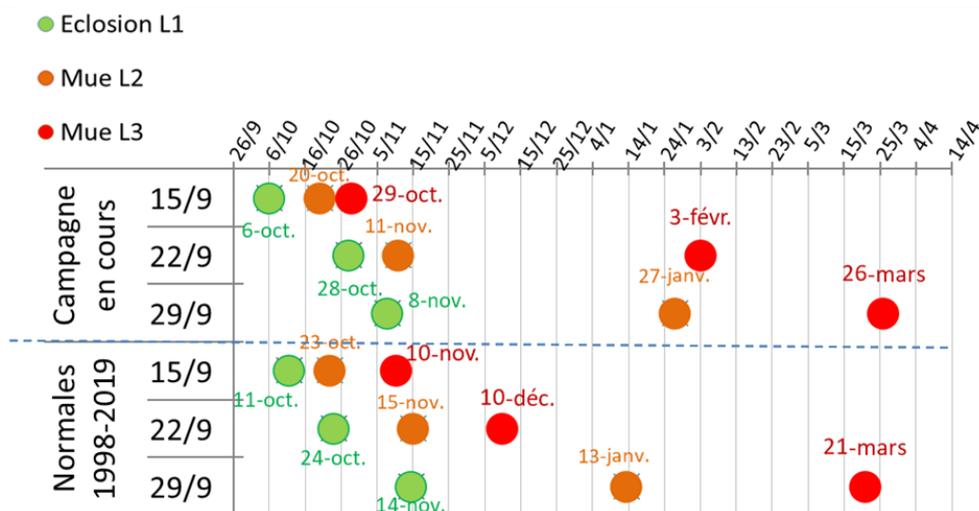
Pour accéder à la grille complète d'évaluation du risque larve d'altise, suivre le lien suivant : <https://www.terresinovia.fr/-evaluer-le-risque-lie-aux-larves-d-altises-d-hiver-et-au-charancon-du-bourgeon-terminal-en-integrant-un-risque-agronomique-et-un-risque-regional>



Simulation d'arrivée des larves d'altises.

Le modèle ci-dessous présente les périodes potentielles d'apparition des larves en fonction du début de la période de vol des adultes. D'après celui-ci, les premiers stades larvaires sont apparus le 6 octobre pour les débuts de vols du 15 septembre, le 28 octobre pour les vols du 22 septembre, et le 8 novembre pour les vols du 29 septembre.

Attention : le modèle ne tient compte que des températures. Les conditions sèches que nous avons pendant la deuxième décade de septembre ont pu induire des rétentions de ponte et donc des arrivées larvaires plus tardives.



Ce graphique sera mis à jour toutes les semaines en fonction des températures relevées qui permettront d'ajuster le prévisionnel.

Observation des larves

Des **larves d'altise** sont repérées dans 26 parcelles du réseau (contre 31 la semaine dernière). 4 à 100% des plantes sont touchées, avec une moyenne de 49.2% (contre 40.1 % la semaine dernière).

Sur les 22 Berlèse réalisées cette semaine, 16 dénombrent de 0,05 à 14,5 larves par plante, avec une moyenne de 2,8.

Selon la nouvelle grille de risque Terres Inovia :

- 3 parcelles sont en **risque fort** pour la pression insectes (>5 larves par plante)
- 3 parcelles sont en **risque moyen** pour la pression insectes (entre 2 et 3 larves par plante)
- 10 parcelles sont en **risque faible** pour la pression insectes

Le risque pour la parcelle se détermine en fonction du **risque agronomique** selon l'échelle ci-dessous.

Il faut continuer la surveillance, sachant que les éclosions sont en cours depuis plusieurs semaines et que des larves au stade L2 et L3 commencent à être observées.

Pour rappel : la larve d'altise a les deux extrémités noires, des plaques pigmentées et 3 paires de pattes, à ne pas confondre avec une larve de mouche.

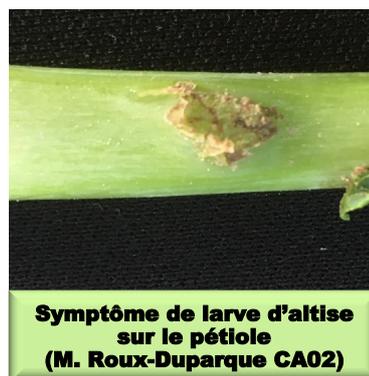


Résultat de Berlèse
(C. Gazet CA59-62)

Risque global larves d'altises d'hiver		
Risque Agronomique	Risque pression insectes	Risque global
Fort	Fort : > 5 larves / plante	Fort
Moyen		Fort
Faible		Moyen
Fort	Moyen : entre 2-3 larves / plante et 5 larves / plante	Fort
Moyen		Moyen
Faible		Faible
Fort	Faible : < 2-3 larves / plante	Faible
Moyen		Faible
Faible		Faible

Seuil indicatif de risque :

- Si la pression insecte est inférieure à 2-3 larves par plante : continuer la surveillance en reconduisant une Berlèse.
- Si votre Colza est poussant, bien implanté et présente une biomasse conséquente (>25 g/plante mi-octobre ou >45g/plante fin novembre), prendre le seuil indicatif de risque de 5 larves par plante.
- Pour les autres cas, prendre le seuil indicatif de 2-3 larves par plante.



Symptôme de larve d'altise
sur le pétiole
(M. Roux-Duparque CA02)

Attention au contexte de l'année : Dans un contexte d'implantation difficile et de levées parfois très tardives (fin septembre-début octobre), on constate sur le terrain des colzas peu développés avec des biomasses inférieures à 200 g/m² voire 100 g/m². Ces situations sont peu représentées dans le réseau d'observation BSV mais elles nécessitent d'être prises en compte car celles-ci sont les plus à risque vis-à-vis des dégâts de ravageurs. Par ailleurs, il est à noter que les seuils indicatifs de risque mentionnés ci-dessus n'ont pas fait l'objet de validations pour de très faibles biomasses.

Autres ravageurs

La fin du risque est atteinte pour les **altises adultes**. Cependant, elles sont encore capturées dans 7 parcelles, avec de 2 à 35 individus.

Des **charançons du bourgeon terminal** sont capturés dans 11 parcelles (1 à 10 individus). Ce ravageur n'a jamais montré de nuisibilité importante dans notre région.

Des dégâts de **Mouche du chou** sont signalés dans 3 parcelles à des dégâts échelonnés :

- Une parcelle avec plus de 20% de plantes touchées de façon bien répartie ;
- Une avec moins de 20% des plantes touchées ;
- Et une dernière avec moins de 1% des plantes touchées.

Des **pucerons cendrés** sont signalés dans une parcelle avec 50% de plante avec présence.

Des **pucerons verts** sont signalés dans deux parcelles cette semaine avec 30 à 100% de plantes avec présence.

Maladies

Du **Phoma** est signalé dans 27 parcelles avec 0.5 à 100% de plantes touchées.

En général, la lutte contre le phoma à ce stade passe par la résistance variétale. Les macules présentes actuellement sont sans conséquences sur le développement du colza.



Charançon du bourgeon terminal (C.Gazet CA59-62)



Dégâts et larve de mouche du chou (M. Roux-Duparque CA02)



Pucerons verts (C.Gazet CA59-62)



Macule de Phoma (M Roux-Duparque CA02)

MAÏS

Évaluation du risque pyrale du maïs pour 2021 :

Il s'agit d'une **évaluation prévisionnelle du risque** de présence de l'insecte pour l'année **2021**, avant l'application des méthodes prophylactiques éventuellement mises en œuvre cet automne 2020.

Pour analyser ce risque, nous réalisons en veille de récolte des comptages de plantes présentant au moins un symptôme de dégât de pyrale : casse de plante, sciure, trou dans la tige, dégâts sur épi...

État des lieux à l'automne 2020 :

La carte ci-dessous (1) présente le pourcentage de plantes avec des symptômes de présence de la pyrale.

Cette année, dans les parcelles de maïs, la fréquence de pieds touchés par la pyrale est faible. La quasi-totalité des parcelles présentent moins de 50% de pieds avec symptômes de présence de la pyrale. Seulement 4 parcelles enregistrent une fréquence supérieure à 50% de plantes avec dégâts (parcelles avec un précédent maïs ou a proximité immédiate).

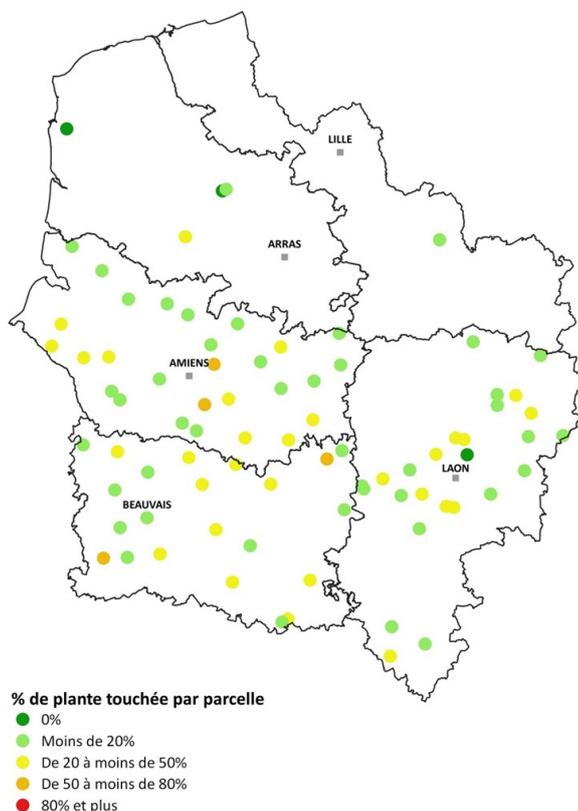
La situation sanitaire des parcelles de maïs, à l'automne 2020, est équivalente à celle de 2019.

Risque pyrale 2021 :

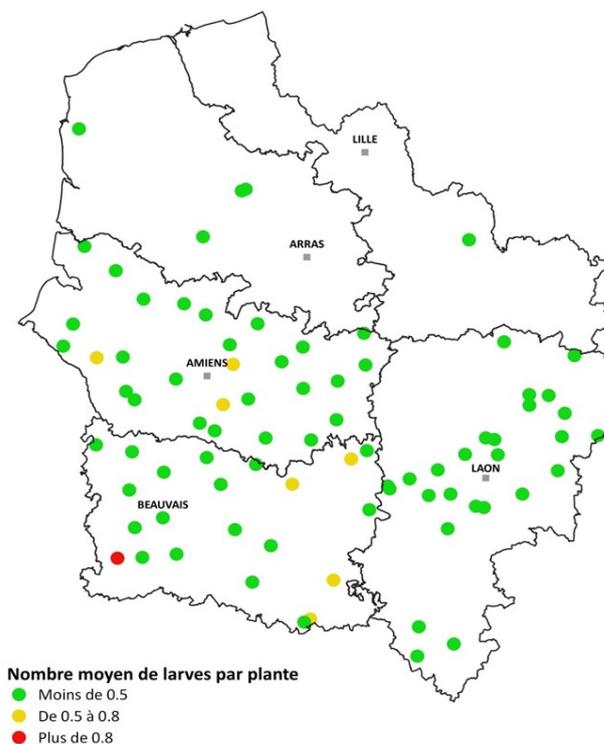
Ces comptages sont ensuite convertis en nombre de larves. La carte ci-dessous (2) fait la synthèse de ces comptages exprimés en nombre de larves par plante.



Pourcentage de pieds de maïs touchés par la pyrale en veille de récolte Hauts-de-France 2020



Population larvaire de pyrale - Automne 2020 Hauts-de-France



(1) Cartes réalisées avec la participation des observateurs du BSV, Fredon Hauts-de-France, la coopérative CERESIA.

(2) Cartes réalisées avec la participation des observateurs du BSV, Fredon Hauts-de-France, la coopérative CERESIA.

Le niveau d'attaque de la pyrale du maïs peut se définir à partir d'un niveau de risque potentiel. Celui-ci prend en compte le nombre de larves présentes dans les cannes de maïs à la récolte précédente :

- moins de 0,5 larve par pied, le risque est faible (point vert) ;
- au-delà de 0,8 larve par pied, la zone est à risque fort (point rouge), les cultures de maïs à venir sur ces parcelles ou à proximité, sur précédent maïs ou non, nécessiteront une forte vigilance ;
- entre 0,5 et 0,8 larve par pied, (point orange) le niveau d'infestation à venir dépendra des choix agronomiques du maïsiculteur : broyage des cannes, labour, rotation, mode d'implantation de la culture suivante...

La pression pyrale est globalement moins forte qu'en 2018.

Comparaison de 2018 à 2019 : % de situations à risque (points rouge + orange)			
Département	Automne 2018	Automne 2019	Automne 2020
Aisne	24%	13%	0%
Oise	74%	10%	23%
Somme	21%	8%	11%
Nord	18%	9%	0%
Pas-de-Calais	0%	0%	0%

La zone à **risque fort** (●) est celle où l'on a observé cet automne, avant la récolte, des **populations larvaires supérieures à 0,8 larve par pied en moyenne**. Dans ce secteur, les parcelles maïs de 2021, sur précédent maïs ou non, sont donc en zone à risque et nécessitent une forte vigilance. Cet automne, on a recensé une parcelle risque fort dans le sud-ouest du département de l'Oise

Si les comptages larvaires se situent entre 0.5 à 0.8 larve par pied, les cultures de maïs de 2021 sur la parcelle en monoculture ou sur une parcelle à proximité du comptage seront en **zone à risque moyen** (●). S'il y a un labour, la destruction des larves diapausantes sera forte et la parcelle de maïs de 2021 sera peu concernée par un risque d'attaque de la pyrale. Par contre, si les cannes sont laissées en surface, la conservation des larves est maximale et le risque devient important pour les parcelles proches ou en monoculture en 2021. Dans le cas d'un maïs ensilage, on considère que pour un comptage larvaire entre 0.5 et 0.8, le risque d'attaque sera peu pénalisant.

En dessous d'un comptage de 0.5 larve par pied, le risque de dégâts pour un maïs implanté en 2021 dans cette zone sera **très faible** (●). Comme les années précédentes, les départements du Nord et du Pas-de-Calais restent en risque faible.

Lutte contre la pyrale :

Des mesures prophylactiques doivent être mises en place après la récolte afin de limiter le développement du ravageur pour la prochaine campagne.

Les larves de pyrale passent l'hiver dans le bas des tiges de maïs, sans être détruites par le gel. Les larves de pyrale sont très résistantes au froid. Un broyage fin des résidus de cannes après récolte, détruit directement les larves et en expose d'autres aux prédateurs et aux parasites (la pluie et les températures douces entraînent des développements de pathogènes sur les larves). Cette intervention détruit de 50 à 70 % des larves, score loin d'être négligeable par rapport à celui des interventions en végétation. Un labour améliore encore le résultat.

La lutte contre la pyrale passe par une bonne **gestion des résidus de culture avec un broyage fin et ras**, sitôt la récolte. **Un enfouissement par labour** des cannes broyées limite la population de pyrale capable d'infester les maïs au printemps prochain.



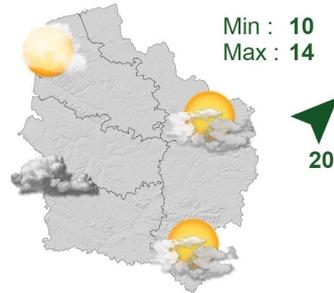
Après récolte, chaumes de maïs non broyés.



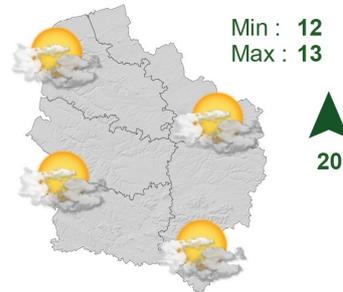
Collet de tige de maïs avec galerie et larve de pyrale.

METEOROLOGIE

Mercredi 11 Novembre



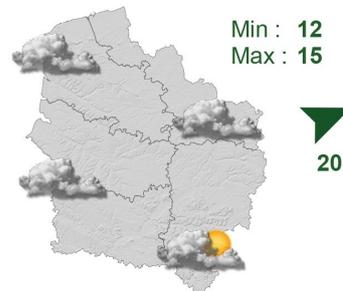
Jeudi 12 Novembre



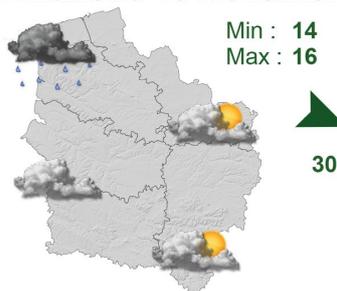
Vendredi 13 Novembre



Samedi 14 Novembre



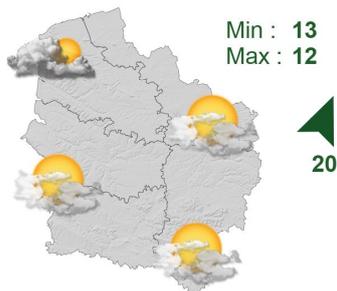
Dimanche 15 Novembre



Lundi 16 Novembre



Mardi 17 Novembre



Pour en Savoir +
Rendez-vous sur

www.agate-france.com/bulletins-meteo

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.
 Directeur de la publication : Olivier Dauger - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.
 Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alsace, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Picardie. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Betteraves : H. Baudet - Chambre d'Agriculture de l'Oise, V. Delannoy, P. Delafosse - ITB, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.
 Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEI 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Nam-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alsace, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Biz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genève, IREO de Flixecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 50, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lydie Agro Environnemental Tilloy les Meurbains, Nord Wigoce, NORIAF, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Yermovéo, Yereco, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unesal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robeys Frères, Vasekon, VIVESCIA, M. Collin, M. Deroulers, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporta, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratai, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).
 Coordination et renseignements : Aurélie Albert - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Busche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

